

Devin®

La solution d'alternance pour le désherbage de vos vignes

- **Très sélectif de la vigne** : pas de matériel spécifique
- **Souple d'utilisation** : en plein ou par taches quel que soit le stade de la vigne
- **Utilisable sur jeunes plants de vigne**
- **Large spectre d'efficacité** : spécialiste des sorgho d'Alep, chiendent, ray-grass et PSD
- **A l'abri du lessivage en 1 heure**

La solution d'alternance efficace

De moins en moins de matières actives et de familles chimiques disponibles, l'apparition de résistance... font que l'entretien des sols viticoles devient de plus en plus difficile.

Dans ce contexte, Devin® apporte une solution d'alternance efficace.

Une efficacité reconnue

Par son action **systémique**, Devin® apporte un complément intéressant **sur la majorité des graminées** et sur **ray-grass** en particulier.



ray-grass

Sélectif de tous les cépages, adapté à toutes les situations

La sélectivité de Devin® lui donne **une très grande souplesse** d'utilisation, pour tous les types de traitement : en plein, sur le rang, par taches.

Il peut être utilisé en présence de repousses de porte-greffe (sagattes). Devin® peut être employé en association.

En cas de mélange avec un partenaire (se référer à la réglementation sur les mélanges), respecter les précautions d'emploi recommandées pour le partenaire (sélectivité).



Devin® : Recommandations d'emploi sur vigne installée

Contres les annuelles

Ray-grass, panic, brome, sétaire, digitaire, folle avoine et vulpin

- Utilisation de préférence au stade jeune des adventices
- Stade des adventices :
 - 1 à 3 feuilles : **1,6 l/ha**
 - 3 feuilles à début tallage : **2 l/ha**

Les meilleures efficacités seront obtenues avec des traitements réalisés en fin de journée, dans des conditions de températures (<25° C) et d'hygrométrie (>70 %) favorables à l'absorption du produit.

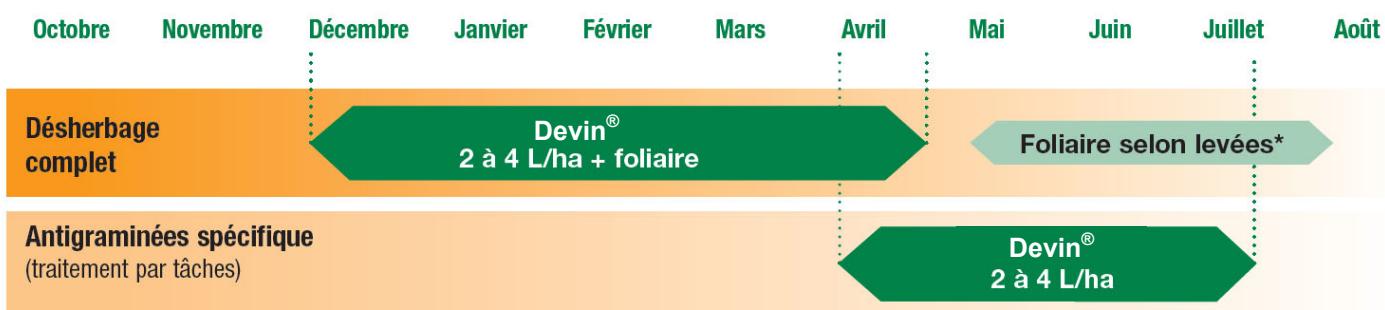
Contres les vivaces

Chiendents (pousses de 10 à 20cm), sorgho d'Alep (pousses de 20 à 40 cm)

- Une efficacité optimale et durable est obtenue avec un traitement sur des adventices déjà développées (absorption optimale par les feuilles et destruction du système racinaire grâce à la systémie du produit)
- Dès **2 l/ha**, à 0,7 % si traitement par tâches, le système aérien est freiné
- Contrôle des système aériens et racinaire : **4 l/ha** (1,3 % si traitement par tâches).

Devin® : Préconisations d'emploi

Devin® s'utilise en post-levée des graminées annuelles ou vivaces. Une seule application par an. Il est sélectif de la vigne et ce dès la plantation.



*possibilité de compléter avec un herbicide racinaire selon la réglementation relative aux mélanges.

Fiche d'identité produit

Marque déposée	BASF : Devin®
N° d'AMM	9000490
Composition	100 g/l de cycloxydine
Formulation	EC (concentré émulsionnable)
Classement	Danger H304 : peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 : provoque une irritation cutanée. H319 : provoque une sévère irritation des yeux. H336 : peut provoquer somnolence ou vertiges. H361d : susceptible de nuire au fœtus. H411 : toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Usages	Vigne : culture installée, pépinière et jeunes plantation. Autres usages : se référer à l'étiquette

Dose autorisée	2 l/ha sur graminées annuelles 4 l/ha sur graminées vivaces
Période d'application	De BBCH 00 à BBCH 79
Nombre d'application	1 maximum par an
Délai d'emploi avant récolte	42 jours
Délai de rentrée	48 heures
ZNT aquatique et ZNT zone non cultivée adjacente	5 m

Protection de l'utilisateur : gants nitrile EN374, combinaison de protection chimique catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605 + A1 : 2009. bottes de protection certifiées EN 3 823-3.

Pour toutes informations techniques, nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299 Service & appel gratuits

Mars 2019.

501VIHE0319SUD. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Avant toute utilisation, consulter les étiquettes de chacun des produits. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com.

BASF France SAS - Division Agro - 21 chemin de la Sauvegarde - 69134 ECULLY CEDEX - 04 72 32 45 45 - www.agro.basf.fr